



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	46
Votants par procuration	5
Absents	9
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt six, le huit juin, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 2 juin 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIEEN, M. HERVIEU, M. VAST, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, Mme DUHAMEL, Mme MARIE

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. TIHY A MME DUHAMEL, MME DUONG A M. LAMY, M. RUEL A MME MANSOIS, M. MORDANT A MME TAILLOIS, MME BREHIER A M. GREAUME

ÉLUS ABSENTS :

M GIRARD, M. LEROY, M. TIHY, MME DUONG, MME QUERUEL, M. RUEL, MME TEMAGOULT, M. MORDANT, MME BREHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SIMON

N°DEL_0103_2026 Affectation des résultats définitifs 2025 - Budget principal

Le Conseil communautaire vient d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal. Il convient d'en affecter les résultats définitifs.

Les résultats financiers sont les suivants :	Pour la section fonctionnement	4 831 813,71 €
	Pour la section investissement	953 496,11 €

Les crédits restant à réaliser en investissement	En recettes	3 149 861,88 €
	En dépenses	2 842 710,61 €
	Solde (recettes - dépenses)	307 151,27 €

Il est proposé d'affecter :

953 496,11 € en recettes d'investissement (chapitre 001)

4 831 813,71 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Aussi et au regard de ce qui précède,


VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12,
VU l'instruction budgétaire M57 relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,
VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT les résultats définitifs d'exécution du budget principal de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique du budget principal de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025 soit 953 653,11 € en recettes d'investissement (chapitre 001) et 4 831 813,71 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002),

Pont-Audemer, le 8 juin 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES